

DEC213835DR07

Décision modifiant la décision DEC2113045DR07 du 17 Mars 2021, portant délégation de signature à Mme Dominique Sigaudou-Roussel, **directrice de l'unité UMR5305** intitulée Laboratoire de Biologie Tissulaire et d'Ingénierie Thérapeutique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5305 intitulée Laboratoire de Biologie Tissulaire et d'Ingénierie Thérapeutique, dont la directrice est Mme Dominique Sigaudou-Roussel;

Vu la décision DEC211345DR07 du 17 Mars 2021, portant délégation de signature à Mme Dominique Sigaudou-Roussel, directrice de l'unité UMR5305 intitulée Laboratoire de Biologie Tissulaire et d'Ingénierie Thérapeutique;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 2 de la decision DEC211345DR07 du 17 Mars 2021, susvisée, est modifié comme suit;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique SIGAUDO-ROUSSEL, délégation de signature est donnée à M. Frédéric MALLEIN-GERIN, directeur de recherche et à Mme Corinne UBERTY, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1er Décembre 2021

Le délégué régional  
Laurent BARBIERI

